

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE RÉCITATION *L'ÉCHO DES MOTS 2025*

Admission des élèves :

Le concours est ouvert aux élèves du CE1 à la 5^e et se divise en 6 catégories de classes : CE1, CE2, CM1, CM2, 6^e, 5^e.

Le concours se déroule en 2 phases, quatre journées de qualification (du 3 au 7 mars 2025) et quatre journées de finale (du 18 au 21 mars 2025).

Entre un et trois élèves par classe peuvent être inscrits à la première phase, à l'issue de laquelle seront sélectionnés les finalistes.

Attention, les inscriptions sont limitées, et sont ouvertes **jusqu'au 31 janvier 2025**.

Choix et envoi des textes :

Les textes doivent être issus de recueils de poésie ou de récitation du patrimoine littéraire français. Aucune production personnelle ne peut être présentée.

Les établissements remettent les textes de leurs participants dans un courriel (à l'adresse motsetregards@gmail.com) comportant :

- nom de l'établissement, - niveau de classe, - nom de l'enseignant, - nom des élèves,
- le titre et l'auteur du poème ou de la récitation.

Les textes doivent être joints à l'inscription et remis **au plus tard le 31 janvier 2025**.

Pour la phase finale du concours, les finalistes peuvent choisir un second texte qui devra être remis par mail au plus tard le 14 mars soit une semaine avant la finale.

Épreuve :

Les participant(e)s doivent réciter leur texte par cœur en suivant exactement le texte remis aux membres du jury.

Le texte ne peut durer plus de 3 minutes, les élèves d'une même classe doivent choisir des textes différents.

Les participant(e)s doivent réciter le texte en commençant par indiquer son titre et son auteur uniquement. Il n'est pas permis de faire des commentaires avant ou après la récitation.

Les finalistes devront présenter un autre texte que celui donné lors de la phase de qualification.

Notation :

Les participants sont notés sur une échelle de 1 à 6 dans chacun des critères suivants :

LA VOIX ET L'ARTICULATION =

LE RESPECT DU TEXTE ET DE SA PONCTUATION =

L'INTERPRÉTATION DU TEXTE ET SA COMPRÉHENSION =

LA DIFFICULTÉ DU TEXTE =

LA PRÉSENCE PHYSIQUE =

L'ORIGINALITÉ DU TEXTE =

IMPRESSION GÉNÉRALE (en cas d'égalité) =

Résultat :

En cas d'égalité, sera déclaré **vainqueur l'élève qui aura obtenu le plus de points en impression générale et en originalité**. Seuls les trois premiers de la finale seront récompensés.

Le jury sera composé d'au moins trois membres. Il n'y aura pas de discussion entre les membres du jury. Seules les notes seront prises en compte pour départager les candidats.

Prix :

Pour tous les participants :

- Des boîtes à magie littéraires.


Pour les finalistes :

- Des places de cinémas pour toute la classe


Premier prix

- Deux places de spectacle choisies par Mots et Regards.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org




Deuxième prix

- Un recueil de poésie et un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.


Troisième prix

- Un bon d'achat de livres à la librairie La P'tite Denise.

Association Mots et Regards

 12 place du Caquet, 93200, Saint-Denis

 motsetregards@gmail.com

 09 72 43 50 38

 motsetregards.org

